

Conseil général de la Commune de Lully du 6 octobre 2025
Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal 02/2025
Demande de crédit de CHF 755'000.- pour financer la part communale du
réaménagement de la RC1 – Voie Verte.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préliminaires

La commission des finances s'est réunie en séance le 27 août pour une présentation détaillée de ce projet en présence de Monsieur Marc Genton, Syndic, Madame Floriane Liard Coucet, municipale et de deux représentants de la DGMR en charge du projet. La commission ad-hoc était également présente à cette séance.

Une deuxième séance entre la municipalité et la commission des finances a eu lieu le 8 septembre afin de traiter plus particulièrement de l'aspect financier de ce projet.

Lors de ces deux séances la commission des finances a pu poser toutes les questions et reçu les réponses et éclaircissements concernant ce préavis 02/2025.

2. Commentaires

Chaque membre du Conseil a reçu un exemplaire du préavis et a pu en prendre connaissance avant la séance. Aucune interpellation de membres du Conseil auprès de la commission n'a été faite.

La commission des finances se prononce uniquement sur le bien-fondé du projet et de son financement pour notre commune.

Bien que la RC1 ne desserve pas directement notre village et que ce projet ne bénéficiera que partiellement à ses habitants pratiquant la mobilité douce, il apportera une sécurité accrue à tous les usagers de cette artère et s'inscrit dans le contexte global de la voie-verte prévue dans le PALM. A noter que les habitants de Lully profitent déjà de la voie-verte en place entre Lausanne et Saint-Sulpice sans avoir directement participé à son financement.

Le budget de ce projet de portée cantonale est de 20'300'000.- CHF, réparti entre l'état de Vaud et les communes de Saint-Prex, Tolochenaz et Lully, comme indiqué dans le tableau au point G du préavis.

Le montant à la charge de notre commune est estimé à 755'000.- CHF. hors subventions et participations de tiers, le montant prévu une fois les subventions déduites est de 430'000.- CHF, ce qui représente une somme importante pour notre commune, soit environ 9 points d'impôts. Face à ce montant important, la Municipalité a approché les communes de St-Prex et de Morges afin de leur faire part de la difficulté pour notre petite commune de financer l'intégralité de ce montant, cette approche a débouché sur la signature d'une convention intercommunale le 30 avril 2020 dans laquelle les communes de St-Prex et de Morges participeraient à respectivement 45'000.- et 85'000.- CHF et plafonnerait le coût final pour

Lully à 300'000.- même en cas de dépassement du montant global du projet. Ce montant correspond à environ 1,5% du budget global de ce projet.

La commission des finances salue l'initiative de notre Municipalité afin de contenir nos dépenses dans un montant supportable pour notre commune.

Les subventions attribuées au canton par la Confédération sont soumises à la condition que la réalisation commence en 2025, délai maintenant reporté de neuf mois du fait d'oppositions retardant la prévision de démarrage des travaux. En cas de refus de ce préavis par notre commune, les subventions seraient perdues et ne se représenteraient plus, de même que la convention signée avec Morges et St-Prex plafonnant le montant à la charge de Lully à 300'000.- CHF serait caduc et ce projet abandonné.

Une réfection de la RC1 resterait nécessaire et les coûts finaux à la charge de Lully seraient plus élevés car sans subventions ni participation de tiers.

La réalisation de ce projet engendrera une augmentation de la surface communale à entretenir du fait que la Voie Verte (haie de séparation comprise) située sur le territoire de Lully sera sous la responsabilité de notre commune contrairement à l'entretien de la route cantonale qui est elle à la charge de l'état.

La voirie sur notre commune étant assurée par celle de Tolochenaz, cet entretien sera donc effectué par le service de voirie de Tolochenaz et son coût ajouté au coût global prévu dans le budget annuel de notre commune, l'augmentation de ce coût global ne devrait pas être significative selon les informations reçues de notre Municipalité.

Le financement de 755'000.- CHF se fera via le compte courant de la commune auprès de la BCV puis, une fois les travaux terminés et les subventions et participations de tiers reçues, la somme finale de 300'000.- CHF à la charge de Lully sera financée par un emprunt bancaire d'une durée de 30 ans engendrant une charge annuelle de 10'980.- CHF correspondant aux intérêts et remboursement de ce crédit.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose au Conseil Général de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Lully :

- dans sa séance du 6 octobre 2025 ;
- ayant vu le préavis de la municipalité pour la demande de crédit de 755'000.- CHF. avant subventions et participation de tiers pour financer la part communale du réaménagement de la RC1 ;
- ayant ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

D'accepter le préavis tel que présenté par la municipalité et d'allouer un crédit de CHF 755'000.- via le compte courant de la Commune auprès de la BCV puis par une emprunt bancaire de CHF 300'000.- sur une durée de 30 ans.

Pour la commission des finances :

Jérôme Livet
Membre

Eric Abetel
Membre

Werner Kuert
Membre

Thierry Ruch
Rapporteur

Lully, le 3 octobre 2025